



## AVIS

### **Résultats de l'épreuve écrite du concours d'accès aux Instituts Supérieurs des Professions Infirmières et Techniques de Santé, cycle de la licence, session du 21 juillet 2019.**

Il est porté à la connaissance des candidats dont les noms figurent sur les listes principales ci-jointes, qu'ils sont convoqués pour passer le test d'aptitude du concours, les **04, 05 et 06 septembre 2019 à 09h00**, aux instituts où ils ont effectué leur inscription.

Les candidats admis pour passer le test d'aptitude doivent être munis des pièces suivantes :

- Le formulaire de préinscription ;
- La carte nationale d'identité ;
- Une copie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- Une copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat, délivré par l'académie.

Les lieux et le planning du déroulement du test d'aptitude seront affichés au niveau des instituts, lieu du déroulement de ce test.

S'agissant des candidats des listes d'attente, ils seront convoqués, par avis publié sur les sites **www.sante.gov.ma** et **www.ispits.sante.gov.ma**, selon l'ordre de mérite, et ce en séance plénière les **19 et 20 septembre 2019** au niveau des ISPITS.

**Cet avis tient lieu de convocation.**

Pour le Ministre de la Santé et par Délégation  
Le Directeur des Ressources Humaines

Signé : M. Rachid ESSEDIK

